

Photolangage

Le médiateur photo en groupe à visée thérapeutique

Eric Barbier, art-thérapeute - psychothérapeute

« *Tracer le chemin qui conduit de l'image à la parole.* » R. Kaës

Dans le cadre de la formation continue, l'IRFAT ouvre un programme de quatre cycles de perfectionnement sur des thèmes rencontrés régulièrement dans toute forme de psychothérapie notamment en art-thérapie.

Objectif de la formation :



médiateur photo.

- ✚ Découvrir la photo comme médiateur dans la prise en charge d'un groupe à visée thérapeutique.
- ✚ Expérimenter son utilisation par une expérience de groupe.
- ✚ Aborder les points théoriques relatifs au groupe et à l'utilisation d'un médiateur.
- ✚ Apporter des outils permettant de créer et/ou d'animer un groupe d'expression et de créativité, à visée thérapeutique, à partir du

L'utilisation du médiateur photo semble particulièrement adapté à tout public grâce à la souplesse qu'il offre : possibilité de prise en charge courte, comme d'accompagnement s'inscrivant dans la durée.

La formation abordera aussi les questions des accompagnements individuels, tout comme les indications et les projets thérapeutiques.

CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil et présentation ;
- Mise en pratique de l'utilisation du médiateur photo ;
- Analyse détaillée des contenus des séances ;
- Le médiateur photographique, approche théorique ;
- Organisation d'un groupe avec médiateur photo à visée thérapeutique ;
- Présentation théorique sur le groupe et sa dynamique ;
- Le travail de la question ;
- Réflexion et élaboration de l'expérience des participants ;
- Évaluation.

1^{er} journée

- Accueil des participants ;
- Présentation de la formation ;
- 1^{ère} séance avec médiateur photo ;
- Le médiateur photographique comme investissement ;
- Organisation d'un groupe avec médiateur photo à visée thérapeutique ;
- Structurer un Dispositif, des règles, des consignes ;
- 2^e séance avec médiateur photo ;
- Analyse des contenus de la séance.

2^e journée :

- Rappel théorique sur le groupe et sa dynamique ;
- L'appareil psychique groupal ;
- 3^e séance avec médiateur photo ;
- Analyse des contenus de la séance ;
- Le travail de la question ;
- Réflexion et élaboration de l'expérience des participants ;
- Les difficultés que l'on peut rencontrer lors la mise en place de la question du dispositif ;
- 4^e séance avec médiateur photo / Mise en place de la question ;
- Retour sur la séance ;
- Évaluation des deux jours de formation : synthèse et conclusion.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques ;
- Questions cliniques ;
- Mises en situation ;
- Power point ;
- Bilan.

PUBLIC CONCERNE :

- Arts-thérapeutes, psychologues, psychanalystes, infirmier-ères, psychiatres, ergothérapeutes, éducateur.rices.
- Responsables de structures hospitalières, responsables de pôle santé, responsables de centre médico-éducatifs, , cadres de santé, responsables de structures d'insertion et de ré-insertion sociale et professionnelle, travailleurs sociaux,

DATES/HORAIRES :

- Jeudi 28 février et vendredi 1^{er} mars
- 9 h 12 h / 14 h – 18 h

DUREE DE LA FORMATION :

- Deux journées : 14 heures.

TARIF :

- Coût individuel : 370 euros.

Pour une formation financée par convention avec un organisme public, privé ou associatif nous contacter pour un devis.

INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription ;
- Photocopie du diplôme ;
- Règlement.

LIEU :

- La formation a lieu sur Avignon intra-muros.

FORMATEUR :

Eric Barbier est art-thérapeute certifié de l'IRFAT.

Il est également psychothérapeute (Inscrit au répertoire ADELI).

Formé au groupe et au Psychodrame (ADAGEPSY ; CEFFRAP) et à l'animation de groupe de Photolangage© en formation et en thérapie (Claudine Vacheret, Université Lyon 2). Diplôme Universitaire en Post Master de Formation psychanalytique de psychothérapeute (Université, Montpellier 3).

Le code du travail définit les catégories d'actions qui relèvent de la formation professionnelle continue (art. L. 6313-1 à 15 du code du travail). Cette formation entre dans les catégories 2 et 3 de l'article du code du travail sus-nommé.

L'ESPRIT DE L'IRFAT

Toute entreprise humaine est portée par un idéal, voire une utopie dont la réalisation progressive invite à la rencontre de nouveaux univers, de nouveaux défis.

Depuis 1998, l'IRFAT s'appuie sur des conceptions humanistes de la relation soignante, privilégiant la personne avant toute catégorisation sémantique. Les formateurs sont nombreux, issus de courants de pensée différents, quelquefois même contradictoires évitant l'enseignement d'un dogme.

Les étudiants apprennent l'art-thérapie « par l'intérieur » en participant d'abord à des ateliers d'art-thérapie animés par des professionnels longuement formés et expérimentés. Cet enseignement représente l'axe d'une formation.

Pour l'IRFAT l'objectif d'une formation est de permettre à l'étudiant de relier sa pratique artistique personnelle, son désir d'aider, sa propre histoire de vie, ses connaissances théoriques, ses richesses et ses difficultés de façon à ce qu'émerge progressivement l'art-thérapeute qu'il peut être.

WEEK-ENDS DE DÉCOUVERTE DE L'ART-THÉRAPIE

Plusieurs ateliers sont organisés durant l'année. La durée de chaque atelier, son contenu et la qualification des formateurs sont comparables aux ateliers organisés dans le cadre de la formation. Ils permettent une approche de l'art-thérapie telle qu'elle est enseignée à l'IRFAT.

www.irfat.com

Pour tous renseignements complémentaires :

du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

06 42 00 80 62 - irfat.parenthoen@gmail.com

Mme Parenthoën, directrice pédagogique

CERTIFICATION D'ART-THÉRAPEUTE ENREGISTRÉE AU RNCP n°27646

(Arrêté du 15 décembre 2016 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles, publié au Journal Officiel du 18/12/2016

NOR : ETSD1633984A - Niveau II - Code NSF : 330V)

FORMATION RÉFÉRENCÉE PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES ART-THÉRAPEUTES www.ffat-federation.org



Institut de Recherche et de Formation en Art-Thérapie

Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Vaucluse le 20 février 1998 sous le n°211179

24, rue Guillaume Puy - 84000 AVIGNON - 04 90 85 65 71 - 06 42 00 80 62 - info@irfat.com - SIRET 419 843 123 00052
APE : 8559 B - Formation continue : 938 401 895 84 - Certificat d'art-thérapeute enregistré au RNCP sous le n° 27646
Organisme certifié ISQ-OPQF, référencé par la Fédération Française des Art-Thérapeutes